Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Dijon le

DIRECTION DES SÉCURITÉS
Bureau défense et sécurité
Affaire suivie par Pauline MAILLARD
Tél. : 03.80.44. 64.18
pauline.maillard@cote-dor.gouv.fr

Le Préfet de la Région Bourgogne-Franche-Comté,
Préfet de la Côte-d'Or

à

Mesdames et Messieurs les porteurs de projets

Objet : Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA) .

Appel à projets régional 2019

CET APPEL À PROJETS NE CONCERNE QUE DES PROJETS D'INTÉRÊT RÉGIONAL DONT LES ACTIONS DEVRONT SE DÉCLINER SUR AU MOINS DEUX DÉPARTEMENTS DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ.

Pour rappel, chaque département lance un appel à projets départemental pour les actions ne concernant qu'un seul département.

La MILDECA (Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives) poursuit le processus de régionalisation engagé depuis 2013. Ainsi, à l'horizon 2021, la majorité de l'enveloppe des crédits MILDECA sera consacrée à des projets régionaux.

La politique publique de lutte contre les drogues et les conduites addictives s'articule autour d'un continuum prévention, soin, réduction des risques en application de la loi et de la lutte contre les trafics.

Le présent appel à projets précise les objectifs de la région Bourgogne-Franche-Comté, les critères d'éligibilité et de sélection des actions ainsi que le calendrier pour la transmission des projets. Les actions relevant de l'appel à projets régional s'inscrivent dans une logique globale de territoire et ne doivent pas émarger concomitamment sur un appel à projets départemental.

Les actions, d'envergure régionale ou interdépartementale, devront s'inscrire dans le cadre général des trois axes stratégiques définis par la feuille de route régionale MILDECA pour 2019-2022 :

Axe 1 : Prévenir les conduites addictives dès le plus jeune âge, en particulier par le renforcement des compétences psychosociales et par des dispositifs de soutien à la parentalité.

Axe 2 : Favoriser le repérage précoce, l'accompagnement et l'orientation des personnes faisant usage de substances psychoactives (en particulier les plus jeunes) par les professionnels des champs éducatif, sportif, sanitaire et social à leur contact notamment en renforçant les actions de formation à l'égard de ces professionnels, afin de prévenir le développement de conduites addictives et de réduire les risques et les dommages.

Axe 3 : mieux accompagner la vie nocturne festive et favoriser la gestion collective des risques sanitaires et des troubles à l'ordre public tant en milieu rural qu'en milieu urbain.

Objectifs 2019

Suite à l'adoption de la feuille de route régionale 2019-2022, les champs prioritaires suivants sont à privilégier :

Prévention : ***tous produits et addictions sans substance(s) (jeux vidéos, écrans…)***

- développer la prévention auprès des jeunes en milieu scolaire notamment par le déploiement de programmes probants et/ou s'appuyant sur un soutien par les pairs
- développer la prévention auprès des jeunes les plus exposés notamment les apprentis et les jeunes hors du milieu scolaire
- développer la prévention auprès des publics sous main de justice
- développer la prévention auprès des publics en situation de vulnérabilité (mineurs, femmes enceintes…)
- développer la prévention et réduire les risques par des actions dans les milieux festifs

Prise en charge : ***tous produits***

- favoriser la prise en charge sanitaire et psychosociale des publics en situation de vulnérabilité (mineurs, femmes enceintes, etc.)
- favoriser la prise en charge sanitaire et psychosociale des publics sous main de justice

Formation: ***tous produits et addictions sans substances (jeux vidéos, écrans…)***

- sensibiliser, former, accompagner les professionnels concernés à la nécessité de prévenir les risques de consommation excessive de substances addictives notamment les professionnels en contact avec les publics précaires et/ou les jeunes
- sensibiliser, former, accompagner les parents pour développer leurs compétences parentales et les aider à réagir face aux comportements de consommation de leurs enfants
- sensibiliser, former, accompagner les intervenants en milieu festif notamment dans le cadre des fêtes étudiantes

Destinataires de l'appel à projets

Les projets doivent autant que possible être portés par des associations. Toutefois, les porteurs de projet résultant de partenariats entre associations et collectivités locales ou acteurs privés sont également destinataires.

Critères d'éligibilité

La priorité sera donnée :
- aux projets à caractère innovant
- aux projets faisant apparaître des co-financements
- aux projets construits par mutualisation de moyens

Pour être éligibles, les projets devront :
- viser des actions régionales ou interdépartementales en Bourgogne-Franche-Comté
- s'inscrire dans les priorités d'actions énumérées ci-dessus

- prévoir un minimum de 20 % de co-financements ou d'autofinancement (aucun projet ne peut être financé à plus de 80 % du budget total par les crédits MILDECA).

Attention : *les crédits MILDECA ne peuvent pas être alloués pour financer les actions suivantes :*

- les investissements ou achats de matériel (locaux, véhicules, matériels informatiques)
- les actions favorisant ou pérennisant le seul recrutement d'agents, constituant une subvention d'équilibre ou encore assurant le versement de rémunération à un tiers
- les consultations médicales dans le cas des IPM (Ivresse Publique Manifeste)
- les alternatives aux poursuites et peines prévues par la loi et déjà généralisées sur le territoire (injonctions thérapeutiques…)
- l'achat de matériel d'investigation pour les forces de l'ordre
- les dispositifs de prises en charge qui relèvent de l'assurance maladie

ATTENTION
Les dossiers devront être transmis uniquement sur la plateforme MILDECA
https://bourgognefranchecomte.mildeca.fr/

avant le 26 avril 2019 délai de rigueur

Pour tout renseignement complémentaire : Mme Elise Berthault au 03.80.44.68.66

Je vous remercie d'avance pour votre implication.

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet, directeur de cabinet,
chef de projet régional
chargé de la lutte contre les drogues et les conduites addictives

signé :Frédéric SAMPSON